

DEC214097CNPS

Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

M. Damien MONCOCQ, ingénieur de recherche (IR1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes, 3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans Cedex 2.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, M. Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

CNRS CNPS

1, place Aristide Briand 92195 Meudon Cedex T. 01 45 07 54 88

www.cnrs.fr

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 janvier 2022

Le Président-directeur général Antoine Petit